



Région PACA - Marseille

FORMATION À LA DIRECTION DE CHŒUR

Saison 26/27



Planning

En visio :

- septembre : une séance préparatoire en distanciel – date à fixer ;

En présentiel (de 10h à 17h) :

- sam. 19 - dim. 20 septembre 2026
- sam. 21 - dim. 22 novembre 2026
- sam. 16 - dim. 17 janvier 2027



Date limite d'inscription : septembre 2026, 23:59.

Frais d'inscription

	Adhérent	Adhésion
Individuel	400 €	+25 €
Formation professionnelle (prise en charge)	800 €	Adhésion facultative



Lieu

En présentiel :

Salle Musicatreize
53 rue Grignan
13006 Marseille

En visio : un lien de réunion zoom vous sera envoyé une semaine avant la séance préparatoire.

Formatrice, Formateur



Christine Morel

Cheffe de chœur, cheffe d'orchestre, pianiste, Christine Morel enseigne comme PEA en début de carrière la Formation Musicale à Rennes, Brest puis au CRR de Paris, avant de s'orienter vers l'enseignement de la direction de chœur (obtenant le C.A. de direction d'ensembles vocaux et instrumentaux). Elle forme ainsi au Pôle Supérieur de Paris Boulogne-Billancourt ainsi qu'aux CRR de Paris et d'Angers, une nouvelle génération de jeunes talents qui prennent place dans le monde choral, en France, en Europe et à l'international.

Directrice musicale d'ensembles amateurs depuis toujours, elle s'attache à y promouvoir la création musicale y compris pour les chœurs de jeunes qu'elle dirige, dont le Chœur National des Jeunes.

Elle crée de nombreuses oeuvres de commande, notamment à l'Opéra Garnier avec son ensemble PRISMES et les danseurs rassemblés par Benjamin Millpied.

Chœur d'application

Chœur Solea, direction : Anne Périssé dit Préchacq

Créé à Marseille en 2020 par Anne Périssé dit Préchacq, chef de chœur et chanteuse professionnelle, le chœur Solea est né de la volonté de former un chœur de qualité, capable de chanter des répertoires complexes et exigeants. Le chœur regroupe une vingtaine de chanteurs, fins connaisseurs de la musique chorale et ayant une solide formation musicale et vocale.

Le chœur interprète des répertoires rares et variés, allant de la musique de la Renaissance au répertoire contemporain. Le travail est axé sur une mise en valeur du texte, une recherche d'expressivité et d'une vocalité adaptée aux pièces avec une attention particulière portée à l'implication corporelle du chanteur.

Cette formation est organisée en partenariat avec le CNAV
Musicatreize.



musicatreize
Centre National d'Art Vocal

Moyens pédagogiques et techniques

Le groupe des chef-fe-s constitue également un chœur d'application qui chante. Il faut donc un groupe d'une taille minimum de 8 personnes. Afin de garantir un temps de passage à chacun-e, le nombre maximum ne devra pas excéder 15 personnes. Les moments de travail alternent entre grand groupe et sous-groupes.

Matériel technique et artistique :

- Espace-s de formation ;
- Clavier ;
- Pièces à travailler : apportées par les stagiaires ou fixées à l'avance par les formateurs et communiquées aux stagiaires ;
- Pupitre ;
- Tableau blanc ou paperboard ;
- Système de diffusion sonore (enceinte, dispositif léger).

Modalités d'évaluation

L'évaluation est faite par le formateur, la formatrice, en situation, lors du ou des derniers jours de la formation sur les compétences évaluables. Une attestation de suivi de formation sera établie au nom du stagiaire.

Modalités d'accès

POUR S'INSCRIRE – tarif individuel et étudiant

Vous souhaitez vous inscrire individuellement à la formation ?

Nous vous proposons 3 possibilités de règlement :

- Par chèque, à l'ordre de l'Institut français d'Art choral (nous encaisserons le chèque à l'issue de la formation) ;
- Par virement à l'issue de la formation : [téléchargez l'IBAN de l'IFAC](#) ;
- Par carte bancaire à l'issue de la formation, via la plateforme Helloasso.

POUR S'INSCRIRE – tarif formation professionnelle

*L'IFAC est certifié Qualiopi pour ses actions de formation. Cette certification nationale garantit la qualité de nos processus pédagogiques et permet aux associations et professionnels du secteur de bénéficier de financements publics ou mutualisés pour l'accès à l'ensemble de nos formations. Elle permet aux bénéficiaires de faire financer les formations par les OPCO compétents, dans les champs privés, associatifs et culturels, sous réserve d'un dépôt de demande dans les délais réglementaires et selon les critères d'éligibilité des salariés et associations concernées. Parlez en à votre employeur en lui transmettant cette plaquette de formation.

- Vous êtes **salarié de la fonction publique territoriale**, vous disposez d'un droit à la formation professionnelle tout au long de votre carrière et cela quel que soit votre statut (fonctionnaire ou non titulaire).
- Vous êtes **salarié du secteur privé**, la formation des salariés pour l'adaptation à l'emploi et un devoir de l'employeur. Dans ces deux cas, des solutions de financements existent et différents dispositifs permettent de former un salarié à titre individuel. N'hésitez pas à faire connaître votre projet de formation au plus vite à votre employeur ou votre responsable hiérarchique.
- Vous êtes **employeur** et un de vos salariés recherche une formation ? Contactez-nous pour évaluer et adapter notre formation à ses besoins spécifiques.

Vous pouvez communiquer la plaquette de formation à votre employeur, avant de vous rapprocher de Mathieu Bellier pour toute demande de devis ou d'informations complémentaires :

Mathieu Bellier – [+33 \(0\)7 67 74 48 16](tel:+330767744816) – mathieu.bellier@artchoral.org



Adhésion

Les participants en inscription individuelle doivent être à jour de leur cotisation à l'IFAC pour l'année civile 2026 > Vous pouvez régler votre adhésion (25€) directement en ligne sur [la page d'adhésion 2026 sur HelloAsso](#).

Rappel : l'adhésion est valide sur une année civile, de janvier à décembre.

Accessibilité

Accessible aux personnes à mobilité réduite. Un·e Français·e sur cinq est porteur·se d'un handicap, souvent invisible, qui peut rendre difficile l'accès à des lieux, des contenus pédagogiques ou à certaines situations. N'hésitez pas à nous contacter pour formuler une demande liée à un besoin spécifique. L'IFAC tentera d'y répondre au mieux.

Référent handicap : Mathieu Bellier

mathieu.bellier@artchoral.org

[07 67 74 48 16](tel:0767744816)

Conditions d'annulation

L'IFAC se réserve le droit d'annuler la formation si le seuil des participants nécessaire à la formation n'est pas atteint.

Contacts

Pour toute information complémentaire, contactez-nous* :

Référent administratif et handicap : Mathieu Bellier

mathieu.bellier@artchoral.org

[07 67 74 48 16](tel:0767744816)

Référente site : Anne Périssé dit Préchacq

Comité pédagogique de conception de ce cycle de formation : Pascal Baudrillart, Jean-Christophe Michel, Christine Morel, Alain Palma, Anne Périssé dit Préchacq, Jean-Sébastien Veysseyre.